



*Même soldé, même gratuit
l'ordre infirmier.....*

C'EST TOUJOURS NON !

L'Ordre national des infirmiers (en abréviation L'ONI) brûle ses dernières cartes en implorant l'aide de **Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé**. But du jeu, *revoir le montant de la cotisation à la baisse* pour attirer le client !!

Il est vrai que nous sommes en pleine période des soldes !!!

En effet, l'ONI avait dernièrement fait (trop) parler de lui à **cause de ses déboires financiers** notamment avec ses créanciers et surtout avec sa propre banque, la BRED.

De fait, après plusieurs injonctions du Ministre de la Santé, Madame Dominique LEBOEUF présidente malmenée mais toujours en exercice, avait été obligée la mort dans l'âme de baisser sa cotisation « obligatoire » de 75 € à **une somme réduite à 30 €**.

Ceci ayant eu des conséquences directes sur la totalité des recettes qui étaient attendues par l'ONI pour assurer principalement son fastueux train de vie. Se pose toujours la question : comment l'Ordre va t-il combler ce gouffre financier et éviter le dépôt de bilan ? .

Par la suite, **la fronde est venue de l'intérieur** (c'est DALLAS et son univers impitoyable !), car des conseillers ordinaires « indignés » avaient contesté la politique et la gestion appliquées par Madame LEBOEUF à la tête de l'ordre national des infirmiers. Peut-être qu'eux aussi veulent en croquer, des indemnités !!
C'est le fameux partage des richesses, mais avec vos cotisations.

Ainsi, à la date du 8 juillet 2011, se tiendra un conseil national extraordinaire **pour une modification du règlement intérieur afin de procéder à la révocation de la Présidente de l'ONI et mettre en place « un nouveau modèle économique et organisationnel »**, dicit Xavier Bertrand..

Chaude ambiance n'est-ce pas !?

Tout dernièrement, ce dernier a fait savoir par un courrier daté du 29 juin 2011 la position du gouvernement relative à la situation de l'Ordre :

« Nous pourrions alors envisager de maintenir le caractère obligatoire de l'affiliation, laquelle serait, pour les salariés, de nature automatique, avec une cotisation facultative. »

Refusant de prendre acte du refus massif et clair des infirmier(e)s de s'inscrire à l'Ordre, notre ministre ironise et ajoute, sans rire :

« Il appartiendrait alors à l'ordre de se développer au fur et à mesure de la volonté des infirmiers de notre pays. »

En clair, les salariés n'auraient plus d'obligation de payer une cotisation, mais par contre les libéraux continueront de payer la leur.

Car ce seront eux, et eux seuls, qui paieront les pots cassés par l'ordre national des infirmiers.

La procédure pour l'inscription des salariés à l'Ordre (ou plutôt ce qu'il en restera !) **reviendrait désormais à l'employeur** et serait rappelons-le **AUTOMATIQUE**.

Alors que cherche X. Bertrand ? Il ne se prononce pas pour une abrogation pure et simple, alors est-ce une mesure d'attente, veut-il tout simplement calmer le jeu ?

Rien ne peut l'empêcher par la suite de rendre à nouveau obligatoire le paiement d'une cotisation !!

Une circulaire suffit.

En réalité, nous le savons, la création de l'ONI n'a jamais correspondu à un souhait de la profession.

La volonté du gouvernement était de court-circuiter les organisations syndicales, beaucoup trop dérangeantes en matière de revendications, et ainsi se retrouver avec un seul interlocuteur, très docile !!

Pour SUD Santé, il n'y a qu'une seule solution :

**« L'ABROGATION DE LA LOI SUR
L'ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS
MAIS AUSSI L'ABROGATION
DE TOUS LES ORDRES !! »**

Juillet 2011